



HAL
open science

**Formation et établissement d'un jeune notaire
dauphinois à la veille de la révolution : Pierre-Philippe
Candy**

René Favier

► **To cite this version:**

René Favier. Formation et établissement d'un jeune notaire dauphinois à la veille de la révolution : Pierre-Philippe Candy. L. Faggion, A. Mailloux, L. Verdon. Le notaire entre métier et espace public en Europe (VIIIe-XVIIIe siècle), Presses de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, pp.139-152, 2008, 10.4000/books.pup.7299 . hal-00375673

HAL Id: hal-00375673

<https://hal.science/hal-00375673>

Submitted on 15 Apr 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Formation et établissement d'un jeune notaire dauphinois à la veille de la Révolution : Pierre-Philippe Candy

« Le 29 janvier 1780, je suis parti de Crémieu sur le cheval de mon beau-frère Regnaud pour me rendre à Grenoble accompagné de Gonnet de la Maison de ville, et j'y suis arrivé le trente à six heures du soir chez monsieur Vignon, procureur au parlement sur le quai vis à vis l'intendance, chez qui je devois rester en pratique ». Ainsi commence le livre de raison de Pierre Philippe Candy, jeune notable de Crémieu qui partait faire sa formation en pratique à Grenoble dans la perspective de devenir notaire.

Telle n'avait pourtant pas été sa destinée première. A la mort de son père le 12 avril 1775¹, c'est son frère Joseph-Marie, devenu le chef de la famille qui avait entrepris de telles démarches, avant d'engager une procédure d'acquisition d'une charge de notaire en 1779. Lui-même, né le 24 octobre 1759, était entré en 1778 à l'âge de 19 ans au séminaire de Vienne. La mort prématurée de son frère en septembre 1779 devait changer le cours de sa vie.

Dans une famille où le père avait été notaire, sans semble-t-il exercer vraiment (il était qualifié de « bourgeois » dans les différents actes²), où la mère avait été mariée en première noce déjà à un autre notaire, où son beau-frère Joseph Clerc (époux de sa demi-sœur Françoise Claudine) était notaire dans le bourg voisin de La Balme, où plusieurs cousins étaient notaires, dont Joseph-Marie Pascal, capitaine châtelain de la ville de 1753 à 1764, dans une famille aussi dont la maison recelait nombre de vieux papiers, chartres, vieilles minutes dont certaines remontaient au début du 17^e siècle³, c'est bien naturellement que sa mère réorienta le parcours de celui qui était désormais, à 20 ans, le seul héritier mâle⁴ et auquel revenait le soin de prendre en charge la gestion de l'important patrimoine foncier dont disposait sa mère.

La mort de son frère et son départ pour Grenoble marquèrent pour Candy le début de son livre de raison qu'il tint avec une grande régularité jusqu'en octobre 1792, avant de le reprendre de manière épisodique et brève en 1794, puis 1796⁵. D'une grande richesse, tant en ce qui concerne l'intimité de l'homme (ses aventures personnelles et sa sexualité, décrite dans un langage en partie codé et souvent avec une grande crudité de langage) que sa vie publique (son goût du jeu, l'importance de sa sociabilité), ce livre de raison nous informe aussi sur les conditions de formation professionnelle et de l'établissement social d'un homme qui devint sous la restauration le principal notaire de la ville et une véritable puissance sociale. Les modalités de cette construction sociale peuvent être examinées en trois temps : celui de sa formation, ceux de son établissement professionnel, puis social.

¹ Arch. Dép. Isère, 5 E 139/4.

² Le testament de Joseph Candy, reçu M^e Plantier le 30 août 1779, auquel font allusion Pierre-Philippe dans son journal de même que son contrat de mariage, n'est pas conservé dans les minutes du notaire et n'a pas été enregistré (Arch. Dép. Isère, 3 E 28275, M^e Plantier, 1^{er} janvier 1777-12 décembre 1779 ; 8 C 765).

³ Ainsi le terrier de la commanderie de Montiracle, écart de la communauté de Crémieu.

⁴ Arch. Dép. Isère, 5 E 139/4.

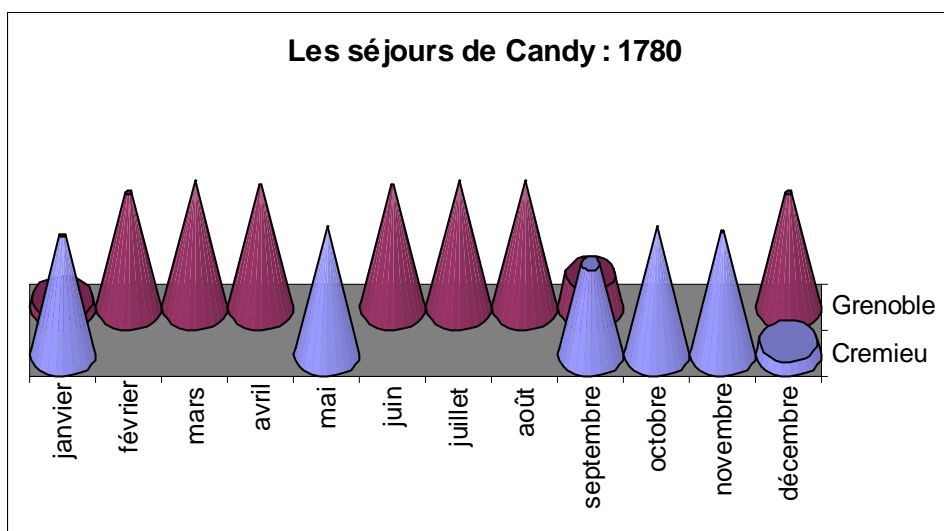
⁵ FAVIER R, *Pierre-Philippe Candy. Orgueil et narcissisme. Journal d'un notaire dauphinois au XVIII^e siècle*, Grenoble, PUG, 2006, 662 p.

1. La formation grenobloise

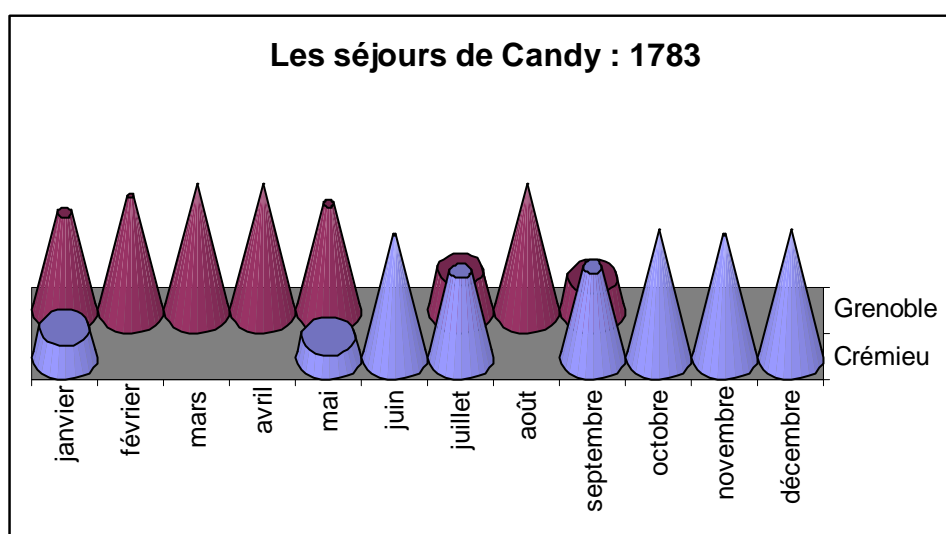
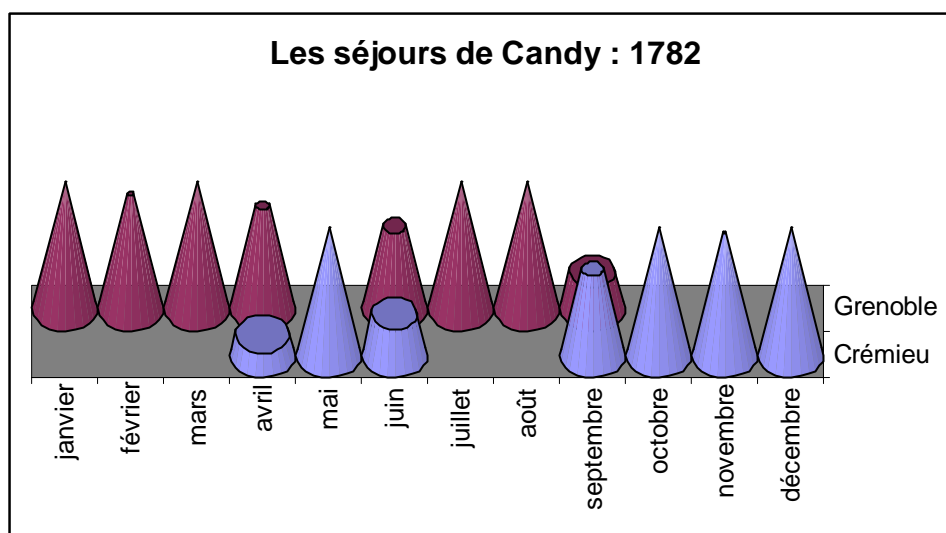
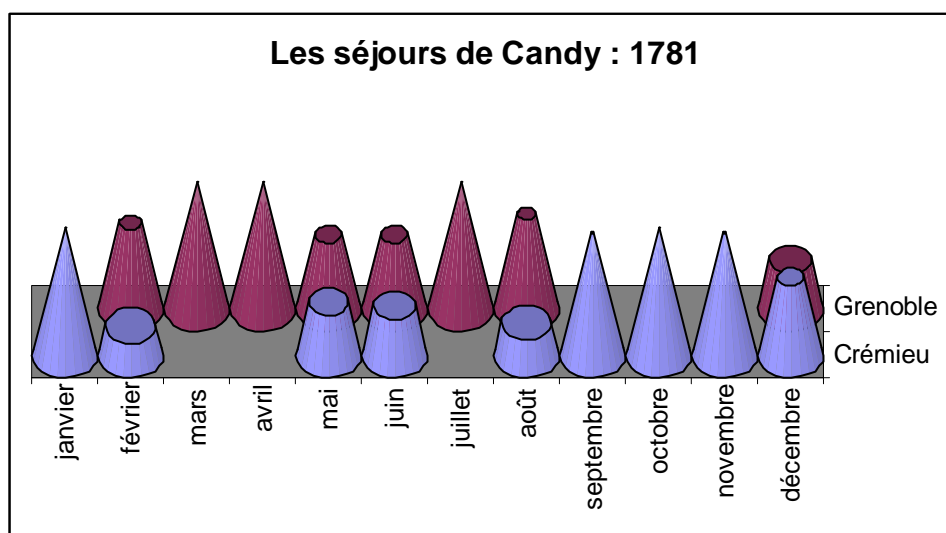
En quittant le séminaire pour aller apprendre le pratique, Candy n'entrait pas dans un monde étranger. C'est chez à un ami de la famille, le procureur Vignon qui la représentait alors dans un procès en cours contre le frère de son premier époux, Horace Bouvard, curé de Grenay⁶, que le confiait sa mère.

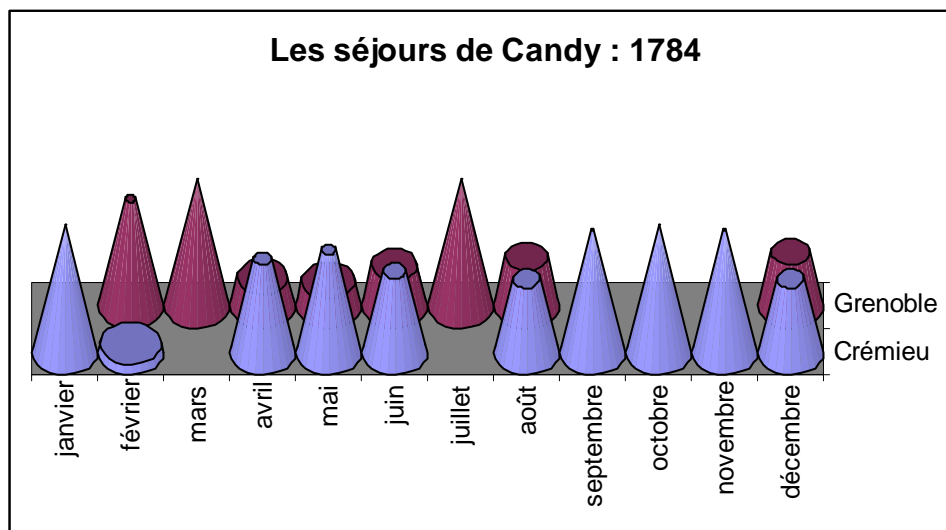
A. Séjours grenoblois et formation professionnelle

Ce sont douze séjours successifs que Candy fit à Grenoble de 1780 à 1784, au cours de ses cinq années d'apprentissage de la pratique, pour des durées variant de un à cinq mois, séjours auxquels s'ajoutèrent trois voyages plus brefs d'une semaine. Les périodes de ces séjours étaient rythmées par les vacances parlementaires. Octobre et novembre étaient ainsi des mois durant lesquelles Candy rentrait systématiquement à Crémieu. De même, les « fériés » de Pâques et de la Pentecôte étaient-elles scrupuleusement respectées : « Le premier may 1780, je suis parti de Grenoble... pour me rendre à Crémieu pour y passer les fériés de la Pentecôte ». A l'inverse, de février (parfois janvier) à avril et de juin à août, le jeune étudiant en pratique restait travailler dans la capitale provinciale où il séjourna au total pendant près de trois ans : huit mois en 1780, six mois et demi en 1781, sept mois en demi en 1782, sept mois en 1783 et quatre mois en 1784. Dans les intervalles, il gardait à Grenoble sa chambre dans laquelle il laissait son coffre fermé à clé avec ses affaires (vêtements et livres) soigneusement inventoriés.



⁶ Conflit consécutif aux 1300 livres légués à Marie-Magdeleine Mury par son premier époux, et que Horace Bouvard s'était engagé à lui verser payer lors de son mariage avec Joseph-Marie Candy, Arch. Dép. Isère, 3 E 28304, n° 1353.





Le livre de raison ne dit rien de la nature des apprentissages, mais c'est à proximité du palais que Candy résida ainsi pendant ses cinq années grenobloises chez les procureurs Vignon et Joubert : sur le quai vis-à-vis de l'intendance d'abord, « rue derrière Saint-André » ensuite. Les conditions matérielles de son accueil chez le procureur Vignon témoignent par ailleurs de l'acquisition rapide de compétences nouvelles et de la satisfaction de son formateur. Pour ses deux premières années d'apprentissage, sa mère s'était engagée à « donner quatorze louis en or de 24 livres pour deux ans de pension à compter du 29 janvier 1780 jusqu'au 8 septembre 1781, distraction faite des fériés ». Mais dès le 22 août 1780, Vignon lui faisait une ristourne de deux louis que Candy gardait pour lui, et le 6 août 1781, il lui passait quittance finale de 336 livres pour les deux années, « quoiqu'il n'en ait réellement reçu que 312 l. ». A la même date, il s'engageait à prendre Candy gratuitement pour l'année suivante. Le 22 juillet 1782, il convenait une nouvelle fois d'accueillir Candy une nouvelle année pour travailler à son étude, « moyennant (s)a table ». De même, son séjour chez le procureur Joubert à compte de janvier 1784 pour sa cinquième année grenobloise ne paraît pas avoir donné lieu au versement d'une quelconque pension. C'est par le prix de son savoir et de son travail dans les études qui l'accueillaient que Candy payait son hébergement et sa table.

Sa dernière année de séjour fut aussi pour lui l'occasion d'acquérir certaines formations complémentaires. En février 1784, il commença à prendre des cours de mathématique : « J'ai été chez Poitier prendre la première leçon de mathématique à six livres par mois ; je lui ai payé son mois d'avance 6. 0. 0. » (27 février). Le premier juillet, il commençait chez le même maître, et pour le même prix, des cours de dessin, et achetait le matériel nécessaire. Les années de formations de Candy ne se réduisirent pourtant pas à la seule acquisition de savoirs utiles à sa future vie professionnelle. A Grenoble même, dès mai 1780, il était aussi allé « apprendre à danser... chez Belair en la rue Neuve ». Plus largement, ces années furent pour Candy celles des libertés découvertes par un jeune adulte non dépourvu de moyens et d'ambition.

Indirectement, la bibliothèque de Candy fournit quelques éclairages sur cette formation. Parmi les vingt ouvrages qu'il emporta avec lui lors de son départ de Crémieu pour Grenoble en janvier 1780, figuraient ainsi un *Recueil de droit*, un *Dictionnaire de pratique*, les *Institutions du droit français*, le *Code Louis XV*, le *Traité sur les servitudes*, le *Recueil par ordre alphabétique des principales questions de droit* de Barthélémy-Joseph Bretonnier, les *Loix sur les bâtiments* ou des recueils d'ordonnances civiles et criminelles dont une partie au moins devaient déjà figurer dans la bibliothèque familiale. C'est entre janvier 1780 et

décembre 1784 qu'il acheta la plus grande partie des 106 ouvrages dont son journal fait mention. La veuve Giroud, imprimeur-libraire du parlement, était sa principale pourvoyeuse des ouvrages professionnels qui constituent un peu plus de la moitié de ses achats.

On ne saurait cependant considérer que les séjours grenoblois de Candy se limitaient à cette austérité de l'apprentissage du droit. Lors de son arrivée dans la capitale provinciale, il n'était déjà pas vierge de toute curiosité envers la littérature du siècle. À côté des recueils de droit, il avait emporté notamment *La Nouvelle Héloïse* et le traité sur *L'onanisme* du docteur Tissot ! Son séjour grenoblois lui permit d'élargir davantage encore ses horizons littéraires et de mieux maîtriser tous les codes de la vie citadine.

B. Les apprentissages de la ville

Ce ne fut pas un petit notable dépourvu des clés de la vie citadine ou ignorant de ses codes vestimentaires qui arriva à dans la capitale provinciale en janvier 1780. Dans les jours qui précédèrent son départ, sa mère l'avait envoyé à Lyon avec 80 livres en poche pour y acquérir des vêtements neufs : « J'ai acheté un habit complet de drap d'Elbeuf couleur noisette, et un habit de drap moucheté ; pour le tout j'ai donné 76 l. » (8 janvier 1780). À son arrivée à Grenoble le 30 janvier, il y trouvait son imposante malle qui contenait trois habits complets, quatre vestes, une redingote, vingt-quatre chemises (« compris celle que j'ai sur le corps dont vingt garnies et quatre de nuit »), quatre culottes, dix-huit mouchoirs, deux chapeaux, dix paires de souliers ou d'escarpins, des chaussons, sept paires de bas de soie, sept de filouille ou laine, près de vingt-cinq cols, une cravate de soie, ainsi qu'une vingtaine d'ouvrages, base d'une importante bibliothèque en devenir.

Surtout, Candy ne se trouvait pas isolé dans la capitale provinciale. Il y retrouva un certain nombre de jeunes Crémolans venus comme lui acquérir les bases de leurs futures professions, ainsi Nugue, Botu, Quinon, mais surtout à partir de janvier 1781 Antoine-Joseph Alricy, né la même année que Candy, qui y poursuivait une formation d'avocat et resta un de ses amis les plus fidèles. Le 16 décembre 1784, alors qu'il quittait Grenoble après avoir terminé sa formation, c'est Alricy qui, non sans une certaine nostalgie, l'accompagna jusqu'aux portes de Grenoble : « Ledit jour, à trois heures du tantôt, parti de Grenoble pour venir à Crémieu ; Alricy m'a accompagné jusqu'à l'allée des Soupirs »

Les amis se retrouvaient régulièrement pour prendre leurs repas chez Pirodon, un aubergiste venu de Montauban et installé derrière la collégiale Saint-André, le café, la bière ou la liqueur (parfois avec la précision « de La Côte »⁷) chez Flandrin où il découvrit également à partir de juillet 1784 la bavaroise⁸ et le sirop d'orgeat. Les amis fréquentaient aussi de manière plus épisodique d'autres établissements de la place aux Herbes (chez Rey), de la place Grenette (chez Giroud), ou près du glacis chez Faujat pour boire de la bière ou du « vin de Baujolais ». Les lieux étaient plus divers pour les goûters : chez Baty rue Chenoise, chez Cadou rue Neuve, chez Ricard sur le quai, ou également très souvent chez Pirodon. Ces goûters étaient aussi le terme de nombreuses promenades faites hors de la ville : chez Gaude dans le faubourg Très-Cloître, à La Buisserate, chez Bouquet à La Tronche ou au Roy de Cocagne à la Porte de France. Bien souvent, lors de ces arrêts à la taverne, le paiement des différentes consommations était l'enjeu de divers jeux de cartes ou des parties de boules auxquelles aimait s'adonner Candy sur l'esplanade de la Porte de France⁹. De telles parties se prolongeaient parfois fort tard dans la nuit au point d'obliger les joueurs à se faire ouvrir les

⁷ Un alcool de cerises.

⁸ « On appelle ainsi une liqueur chaude, composée de thé et de sirop de capillaire. Quand on y mêle du lait, on l'appelle *bavaroise* au lait. », *Dictionnaire de Trévoux*, suppl. 1752.

⁹ FAVIER R, « Jouer dans les villes de province en France au XVIII^e siècle », *Revue française d'histoire urbaine*, n° 1, 2000, p. 65-85.

portes de la ville pour pouvoir regagner leurs domiciles. Lors des grandes chaleurs estivales, les eaux du Drac servaient aussi de lieux de baignade.

Pour Candy, la ville était le lieu de tous les spectacles. Entre le 22 février et le 4 avril 1780, peu après son arrivée à Grenoble, il se rendit cinq fois à la comédie. Les deux années suivantes, au retour des vacances d'hiver, il fit de même à deux reprises, tandis qu'en 1783 il perdait au jeu le 20 février cinq billets d'entrée. De manière plus générale, il était à l'affût des divers spectacles offerts dans les rues de la ville : exécutions publiques (26 juin 1784), bataille des chiens, ours et cheval (3 juillet 1784), lancement de ballon aérostatique (5 juillet 1784)...

Il va de soi aussi que ces jeunes gens n'ignoraient rien des maisons closes de la ville, mais c'est à tort que l'on imaginerait que l'arrivée dans la grande ville fut pour l'ancien séminariste le lieu des premiers apprentissages et de la liberté sexuelle. Sa sortie du séminaire ne le trouva pas vierge de toute expérience sexuelle. Lui-même confessait au début de son journal intime : « Je ne rappellerai pas ici les premières démarches que j'ai faites auprès des personnes du sexe, ni les discours amoureux que j'ai pu leur tenir dans le temps que j'étais abbé. Comme ce ne sont que des puérités ou des actions tout à fait contraires à la décence de l'habit clérical dont j'étais revêtu et que je viens de quitter par de bonnes et justes raisons. J'espère qu'on ne me fera pas un crime de ce que je passerai sous silence toutes les circonstances qui pourroient faire connaître que je me suis quelques fois écarté des règles prescrites à ceux qui vivent sous l'harnais ecclésiastique. » A Grenoble, outre quelques prostituées rue Pertuisière ou rue des Prêtres, Candy et ses amis fréquentaient la maison de « la Chevrier », la « première pourvoyeuse de la ville » chez qui il se fournissait en littérature pornographique (*Dom Bougre portier des Chartreux, Le cabinet de Venus, Les filles de joie, ou Thérèse philosophe*). Etablie « vis à vis le pont de pierre au dessus de la douanne au quatrième », la maison était semble-t-il plus populaire que « chez l'Italienne en rue Saint-Jacques au 1^{er} étage », fréquentée par les milieux parlementaires, devant chez qui Candy et ses amis allaient nuitamment faire tapage. Le 28 mars 1784, ils y trouvaient « les conseillers de Chaléon, de Besson, Dantour et l'officier de La Salcette. Nous avons failli à leur donner des coups ».

On ne saurait dire que Candy fréquentait assidûment les maisons closes. Par manque de moyens (?), par prudence (?), il leur préférerait les pratiques solitaires. Son journal permettait à Candy, dans une discrétion toute relative, de tenir avec une rigueur comparable à celle employée dans son livre de compte une comptabilité méthodique de ces pratiques comme les dévots comptabilisaient leurs péchés. On peut dénombrer ainsi 193 attouchements solitaires entre octobre 1779 et mars 1785. Si les occurrences sont moindres quand il est à Crémieu où il rencontre assez régulièrement sa maîtresse « Vx », il en va différemment à Grenoble où, durant certaines périodes au moins, la répétition quasi journalière de ses plaisirs solitaires traduit l'absence de l'être désiré et une profonde frustration sexuelle : « Le mercredi 18 février 1784, *** meis. Depuis ledit jour jusqu'à aujourd'huy 22 février, je me suis couché en songeant à Vx, et je ne me suis levé qu'avec la même pensée, et toujours le quinat humectelé ». Le journal révèle en fait un comportement quasi obsessionnelle qui ne se limitait pas au temps des réclusions solitaires en chambre, mais pouvait aussi se pratiquer en groupe – « le mercredi 22 août, j'ai *** aux ter. avec Garcin l'aîné en la rue des Prêtres au deuxième étage » - ou en plein air, au cours d'un voyage à Grenoble.

Cette frustration explique peut-être également son désir de rentrer aussi souvent que possible à Crémieu où il retrouvait une maîtresse avec laquelle il entretenait une liaison ardente, et qui lui donna une fille dont il renia la paternité.

2. L'établissement professionnel

S'il renia cette liaison et cet enfant en 1785, c'est qu'au terme de sa formation grenobloise, il convenait à Candy de s'établir. « Acquérir un état », tel avait été l'exigence première de Claude Thévenin dont dandy courtisait la fille, « son idole ».

A. Candy : clerc de notaire

Au terme de son apprentissage grenoblois, Candy entra d'abord comme clerc chez maître Jérôme Plantier, un des plus éminents notaires de la ville. C'était en fait le notaire de la famille et il avait notamment reçu le testament de son frère le 30 août 1779¹⁰ et joué un rôle actif dans le règlement de son conflit de paternité avec sa maîtresse, Thérèse Trichon, avant de rédiger son contrat de mariage le 26 janvier 1786. Avant même d'avoir terminé sa formation à Grenoble, les portes de l'étude lui étaient ouvertes. Le 25 avril 1784, il était allé y recopier les pièces d'une procédure qu'avait sa mère contre le curé Bovard. C'est à compter de décembre 1784 qu'il commença à travailler avec plus ou moins de régularité pour maître Plantier, soit à l'étude, soit dans sa chambre : mercredi 29 décembre, « travaillé toute la matinée à ma chambre pour Mr Plantier » ; jeudi 30, « allé aussitôt chez Mr Plantier chercher de l'ouvrage » ; mardi 15 février 1785, « allé voir Mr Plantier qui m'a dicté un acte extrajudiciel » ; « lundi 7 mars, allé voir Plantier et lui ai remis deux expéditions de procédures que j'avais faites, et ai écrits sous sa dictée ». Les registres de Plantier gardent la trace de ce travail. Ainsi, l'acte de vente dressé le 13 janvier 1785 qui paraît bien de l'écriture de Candy est-il corrigé et complété de sept renvois de la main du notaire¹¹. A compter de l'été 1785, alors que Candy entamait les négociations en vue de son futur mariage, sa présence à l'étude devint plus régulière. Le jour de Noël 1785 il notait même : « Travaillé toute la journée sans sortir ; couché de bonne heure. » Classer des papiers, faire des expéditions, dresser des requêtes, recopier des rôles, servir de greffier dans des informations, étaient ses occupations ordinaires dans une étude où l'ami de la famille entreprenait de compléter sa formation, sans jamais recevoir la moindre rémunération autre que les droits de greffier dans les informations où il avait procédé.

B. Acquérir une étude

L'acquisition d'une étude constituait l'aboutissement normal de ce parcours. Dès 1781, sa mère avait même espéré le faire pourvoir de l'office que son fils aîné avait acquis en mars 1779, avant de décéder quelques mois plus tard. Le 5 février 1781, elle lui donnait 500 livres pour payer cet office. Le 10 juin, elle ajoutait 100 écus. Mais dès le 9 juillet, Candy récupérait sous forme d'obligation 124 livres payées par son frère Joseph, et le 14 septembre il restituait à sa mère les sommes qu'elle lui avait avancées, « n'ayant pas été dans le cas de me faire pourvoir attendu que j'ai résilié la vente ».

De fait, l'acquisition de son étude fut étroitement liée à son projet de mariage. Dès le 9 septembre 1785, le lendemain du consentement donné par son futur beau-père, Candy entreprenait son cousin Reverdy qui acceptait de lui prêter l'argent nécessaire à l'acquisition d'un office de notaire. Le 5 décembre, celui-ci lui prêtait 750 livres, et Candy se rendait à Grenoble négocier l'achat de « l'office Doucet ». Mais, malgré les démarches engagées par l'avocat Boyer auquel Vignon l'avait recommandé, et malgré l'intervention du subdélégué de

¹⁰ Ce testament ne figure pas dans les minutes de maître Plantier (Arch. Dép. Isère, 3 E 28275), ni dans le registre du contrôles des actes du bureau de Crémieu (Arch. Dép. Isère, 8 C 765).

¹¹ A. D. Isère, 3 E 28278, fol. 103-108, 13 janvier 1785.

Bourgoin, cette première négociation avortait. Le 8 juin 1786, Candy se rendait spécialement à Grenoble pour récupérer la plus grande partie des sommes déboursées.

A l'occasion du même voyage, il faisait passer une annonce dans les *Affiches du Dauphiné* : « On désireroit trouver un office de notaire dans le bailliage de Graisivaudan ou de Vienne. S'adresser à M. Vignon, procureur au parlement sur le quai à Grenoble, ou à M. Boyer avocat à Grenoble, sur le quai »¹². Peu après, deux propositions étaient faites à Candy. Le 16 juillet 1786, il se rendait à Saint-Chef « voir le curé de la Chapelle pour lui parler de l'office de notaire de son frère qu'il voulait vendre, nous ne sommes pas tombés d'accord. » Le lendemain, il allait près de Bourgoin au château de Valin « conclure avec Sornin le marché de son office de notaire » dont il se portait acquéreur moyennant une promesse de « 1300 livres... et un titre de 600 livres et les fraix de ses provisions et réceptions ».

Candy retournait à Grenoble une première fois fin août pour engager la procédure administrative, puis une seconde fois en mars suivant pour prendre enfin les provisions de son office au cours d'un séjour de deux mois qui vint clôturer son temps de formation dans la capitale dauphinoise (il y prit des cours de mathématiques, fréquente la palais). Au terme de différentes démarches, il allait le 28 avril au greffe retirer son enquête, puis au palais subir trois « interrogats qui n'en valaient pas la peine » devant les conseillers de Chabon et de Sinard. Dans l'après midi, il enregistrait ses provisions avant d'aller faire signer son arrêt de réception par le président d'Ornacieu et payer les droits de greffe. Le lendemain, il fêtait l'événement chez Pirodon avec ses amis Michail, Dechaux, Badin, Thévenin, Passard et Alricy : « Notre diné a été très beau, a été suivi de caffè et liqueurs et m'a coûté pour le tout, y compris l'étenne donné aux filles [28 livres 6 sous] ».

De retour à Crémieu, Candy passait, en famille, son premier acte de notaire le 23 mai 1787 : « Déjeuné à la maison avec mon beau-frère Thévenin avec qui j'ai été à Bourcieux et Charmillion pour y recevoir le bail à ferme du domaine de la Cense ; M. Couchoud de Chozaux s'y est trouvé qui tenait compagnie à mon beau-père qui ne se portait pas bien ; il a été témoin à l'acte qu'est le premier que j'ai reçu ; je ne fais point mention de l'argent reçu pour le contrôle parce que je ne sais pas précisément ce qu'il coûte ; je marquerai le tout sur un cahier détaché ». Le jeune notaire prenait place aux côtés de six autres confrères : Allier l'aîné, Allier le neveu, Jérôme Plantier, Pierre Jean-Marie Peyret, Claude Thibaud et Joseph Guichard. Il lui restait à se créer une clientèle.

¹² *Affiches, Annonces et Avis divers du Dauphiné*, vendredi 9 juin 1786.

3. L'établissement social

Un an après son mariage en janvier 1786 avec la fille d'un gros propriétaire terrien, l'achat de son étude consacrait Pierre-Philippe Candy parmi les notables de cité. Propriétaire d'une maison adossée aux remparts de Crémieu, tout près des halles et des principaux lieux de sociabilité, Candy était surtout à la tête d'un patrimoine foncier conséquent qu'il entendait faire fructifier au mieux. Le 16 mars 1786, quelques semaines après son mariage, il avait emmené fièrement sa nouvelle épouse dans son domaine de la Zacharière à Leyrieu, un petit village au nord de Crémieu, pour lui montrer « la plupart » de ses terres.

A. L'activité professionnelle d'un jeune notaire

Durant les premières années de son établissement, il paraît avoir consacré plus de temps à ses domaines qu'à son étude qui lui procurait un état social mais pas des revenus considérables¹³.

On ne saurait être sur ce point totalement affirmatif, Candy tenant des registres cloisonnés entre les comptes de ses activités professionnelles et « particulières ». S'il évoque dans son livre de raison le temps passé sur certains actes, il en notait les coûts sur « autre livre » qui n'a pas été conservé. Au mieux, les sommes étaient-elles notées « pour mémoire » et les bilans établis en fin d'année. A compter de juillet 1787, les frais d'enregistrement devant le bureau de contrôle furent également notés sur son « livre de compte de notaire ». Au total, son activité notariale restait cependant modeste : à peine une cinquantaine d'actes annuels en 1789-1790, ce qui est peu au regard des moyennes annuelles ordinairement enregistrées¹⁴. Mais on observera que, dans une ville d'environ 2000 habitants et qui comptait alors sept notaires, cette activité restait dans la norme de ses confrères : deux (Guichard et Plantier) rédigeaient trois à quatre fois plus d'actes, deux autres (Thibaud et Allier) une à deux fois plus, et deux (Allier neveu et Peyret) un nombre comparable¹⁵.

Cette activité professionnelle était, il est vrai, complétée par de nombreux actes de procédure judiciaire rédigés lors d'enquêtes où Candy faisait fonction de greffier. Dans une ville dépourvue de sièges de justice, c'est au notaire que les procureurs ou avocats qui exerçaient à Vienne, le siège du bailliage, s'adressaient pour faire rédiger les actes dont ils avaient besoin. Au début de sa carrière, Candy fit aussi fonction de greffier dans des procédures conduites par ses confrères : « Allé de bon matin à Crisieu,... je voulois aller servir de greffier à Mollard notaire de Saint-Alban dans la contre-enquête de celle autorisée deux jours auparavant par Plantier où j'avois pareillement servi de greffier » (27 août 1787). Il faisait aussi office de greffier pour les communautés rurales voisines, notamment pour les actes d'assemblée au moment de la rédaction des cahiers de doléances au printemps 1789 : « Dimanche 22 [mars], allé à Colombier avec Mr Thibaud sur les six heures du matin pour une assemblée de communauté où j'ai servi de greffier » ; « Mercredi 22 [avril]... vu Girier qui m'a payé mes honoraires dans la délibération de Colombier, il m'a donné vingt six livres cinq sols marqué sur mon autre livre ».

¹³ FAVIER R., « Un notable hédoniste à la fin du XVIII^e siècle. Pierre-Philippe Candy, notaire de Crémieu en Dauphiné », in DOLAN C. (dir. de), *Entre justice et justiciables. Les auxiliaires de justice du Moyen Age au XXe siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 561-578.

¹⁴ LAFFONT J.-L. (dir. de), *Le notaire, le paysan et la terre dans la France méridionale à l'époque moderne*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1999.

¹⁵ Arch. Dép. Isère, 8 C 772-773.

B. La sociabilité d'un jeune notaire.

Le livre de raison de Candy témoigne d'une vie sociale foisonnante et de rencontres en grand nombre, tant à Crémieu qu'au cours de ses nombreux déplacements.

Le principal cercle de relations se confondait en partie avec le clan familial et une « société » (qualifiée aussi parfois de « gens de la clique ») dans laquelle les hommes de loi étaient les plus nombreux et les plus éminents : les notaires Louis-François Allier, Claude Thibaud, Joseph Guichard, mais aussi son ami et conscrit Antoine-Joseph Alricy (devenu avocat au parlement), l'avocat Baudran ou Thévenin Dulac, procureur en l'élection de Vienne).

Hommes et femmes se rencontraient régulièrement lors des veillées, sur des bancs devant les maisons des uns et des autres. Dans la rue, sous les halles ou sous les tilleuls, elles étaient l'occasion de « parlotte », de chanter ou de jouer. Le plus souvent, elles donnaient lieu à un va-et-vient incessant de rencontres et de déplacements, et finissaient souvent fort tard, l'hiver près du feu à manger des mattefins ou des soupes au fromage. Mais le jeune notaire aimait particulièrement les rencontres entre hommes dans les différentes auberges de la ville. Outre les nombreuses libations, le jeu surtout paraît avoir été la principale préoccupation de Candy et de ceux qu'il fréquentait. Autour des tables des auberges, les consommations se jouaient aux cartes, au tric trac, au guillery, au loto, à la « bête ombrée », au « vingt-et-un » ou surtout à la « passe »¹⁶, avant que des revanches acharnées ne se jouent aux boules « aux Augustins » ou « aux Pénitents », parfois sous la halle ou hors de la ville sous les tilleuls. Ces parties (à 4, 6 ou 8), que Candy appelle aussi parfois « jeu de roulette », faisaient l'objet d'un véritable culte toute l'année, et pouvaient durer des journées entières. Quand l'hiver était assez rigoureux, les parties de ramasse sur les collines enneigées constituaient un divertissement commun à une partie importante de la ville. Commencées la journée quand le froid garantissait une neige assez dure, elles se prolongeaient souvent une grande partie de la nuit.

Candy goûtait particulièrement toutes les distractions nocturnes, et notamment carnavalesques. Le mariage ni l'établissement professionnel ne mirent pas véritablement fin à ces sorties nocturnes ludiques et bruyantes. « Courir la patrouille », « faire carnaval » restaient des distractions fort prisées. Le 12 octobre 1788, après avoir « bu une dizaine de topettes [...] sorti de chez Buge sur les minuit ; ayant passé sous les haies, nous y avons dérangé les bancs ». On notera au demeurant que Candy n'était pas seul de sa profession à goûter à cette joyeuse sociabilité nocturne. La fête de saint Yves était l'occasion de retrouvailles joyeuses pour les notaires de l'Île Crémieu. Le 19 mai 1788, Candy dînait ainsi dans le bourg voisin de Pont-de-Chéruy avec « Peyret, Pourard, Nugue, Passard, Botu, Guichard, Allier et Quinon, tous notaires... ; passé toute la nuit à rire, boire et manger ».

C. La Révolution : un occasion de consolidation sociale

S'il ne rechignait pas à trinquer, à jouer et à se ramasser, Pierre-Philippe Candy restait néanmoins un notable. Très tôt il fut associé à la vie de la cité. A compter de l'été 1787, il fut en charge de la collecte de la dîme. Le 14 décembre 1788, « jugé capable et solvable », il était nommé consul de Crémieu, puis le 28 décembre 1788, à peine dix-huit mois après l'achat de son office, « notable des notaires à la maison de ville » avant d'être désigné le 29 janvier 1789 comme péréquateur, charge qui était confirmée et prolongée à l'automne. Lors de la Grande

¹⁶ FAVIER R., « Jouer dans les villes de province en France au XVIII^e siècle », *Revue française d'histoire urbaine*, n° 1, 2000, p. 65-85.

Peur¹⁷, il fut désigné le 29 juillet comme l'un des seize membres du comité de ville chargé du maintien de l'ordre. Le 30, à l'annonce des incendies qui ravageaient tout le bas Dauphiné, il contribua activement à la chasse aux incendiaires. Quand la Garde Nationale fut créée à Crémieu le 30 août, il en fit partie comme lieutenant¹⁸ et s'équipa à ses frais, achetant un fourreau d'épée et un couteau de chasse, « deux pistolets de selle », et un sabre.

C'est sans enthousiasme que Candy avait vécu les premiers moments de la Révolution. Dès le 26 juillet 1789, il notait : « J'ai été obligé d'acheter une cocarde pour me mettre à l'unisson de toute la ville qui m'a coûté 1 l. 10 s. ». La Révolution lui donna pourtant, en deux occasions, l'opportunité de consolider sa position sociale.

Dès le 24 janvier 1790, il avait adhéré lors de sa création à Société de quinze « chevaliers » formée tant « pour frayer aux dépenses d'appartements, de jeu, que pour faire venir des journaux ». Outre certaines activités bachiques, cette société, qualifiée aussi de « Cercle » en février 1790, puis de plus en plus régulièrement de « Club », jouait en fait au sein du débat politique un rôle fédérateur dans les milieux modérés. Pour Candy, elle fut aussi un levier pour consolider de son assise sociale lors de la vente des biens nationaux. Lui-même avait été chargé dès les 13 et 14 octobre 1790 de faire l'inventaire des couvents de Sainte-Marie et des Ursulines avec trois de ses confrères. Le 27 décembre, son confrère et ami Plantier était nommé juge de paix à La Tour du Pin, et chargé de présider les ventes. Pour fêter l'événement, Candy donnait 4 livres 16 sous pour « pour faire carrillonner et pour les fusées ». Le 30 janvier 1791, les membres du Club signaient une convention de société pour aller se porter acquéreurs des biens mis en vente à La Tour du Pin début avril. Au terme des enchères, les membres de la société se partageaient le 10 avril les biens acquis : « Nous avons faits crier tous les objets qui nous avaient été adjugés à La Tour du Pin : Plantier a pris Bionnais, Dumoulin le pré de la cure de Moirieu, Ogier la vigne de Cheyde, Martin Vavre et la Falotte, Guichard la Chaite, moi les Capucins ; Plantier, Guichard, Marchand, Morand, Botu et moi le pré de la Levée à nous le diviser entre nous six ; Roybin a pris la Fuze. Nous avons sur le tout un bénéfice de cinq mille quatre cents et quelques livres divisibles entre quinze ; j'ai resté dépositaire du verbal d'adjudication et je dois recevoir le profit et le diviser entre tous les sociétaires. »

Au regard de son ambition personnelle, le choix des Capucins, un important enclos juste en dehors des murs de la ville, n'était pas sans signification. S'installer dans le bâtiment, un des plus prestigieux de Crémieu, lui permettait d'afficher ses ambitions sociales. Ce n'est d'ailleurs pas sans heurts qu'il avait imposé ce choix à certains de ses associés. « Les Capucins m'ont été adjugés pour moi seul seize mille trois cents livres » écrivait-il avec satisfaction et vanité le 5 avril. Alors que la municipalité faisait sortir le mobilier du couvent, Candy dans les jours qui suivirent ne cessa d'arpenter les lieux¹⁹. Le 13, il faisait visiter l'édifice à son beau père : « Il est très satisfait de mon emplette ». Le 14 il notait : « Allé aux Capucins où je me suis amusé à reconnaître mes clefs ». La charge financière pourtant était

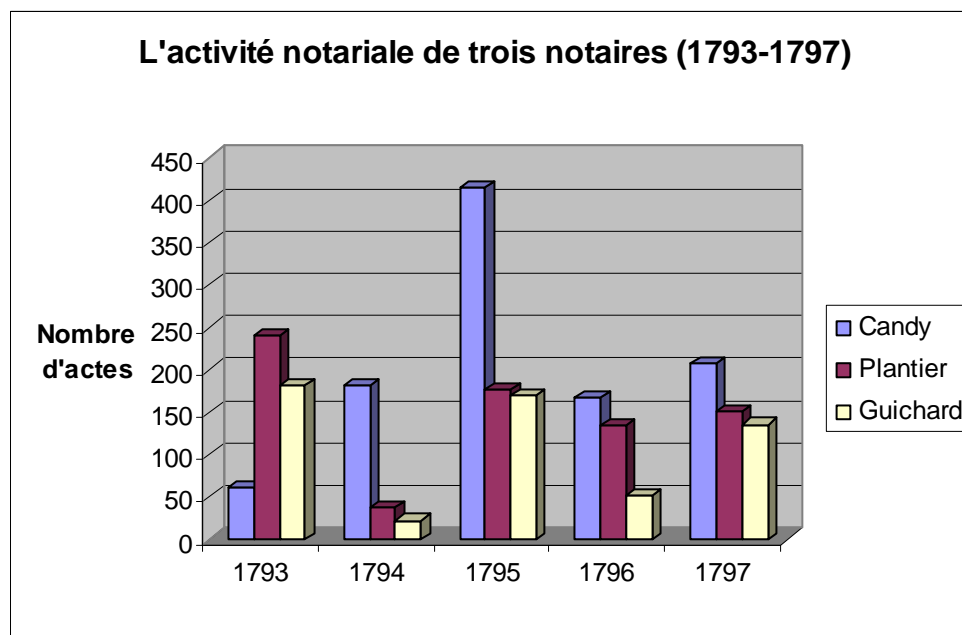
¹⁷ CAVARD P., *La Grande Peur en Dauphiné, juillet-août 1789*, Paris, 1904 ; CHOMEL V., « La Grande Peur et la révolution des paysans dauphinois », in CHOMEL V. (dir. de), *Les débuts de la Révolution française en Dauphiné (1788-1791)*, Grenoble, 1988, p. 175-199 ; ADO A., *Paysans et Révolution. Terre, pouvoir et jacquerie (1789-1794)*, Paris, 1996.

¹⁸ Jérôme Plantier, Claude Thibaud et Joseph Guichard étaient les capitaines des trois compagnies (LETONNELIER G., « Chroniques concernant les événements qui se sont déroulés à Crémieu au début de la Révolution (5 mai 1789-9 septembre 1792) », *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 6^e série, XI-XII, 1940-1941, p. 91-114)

¹⁹ « Le lundy 11^e avril 1791, la municipalité de Crémieu s'est transporté dans le couvent des capucins de Crémieu pour reconnaître l'inventaire par ladite municipalité faite. Ont a sortis généralement tout ce qu'il y avait audit couvent, de même que tout ce qu'il y avait dans l'église. Ont a transporté le tout dans la chambre de l'infirmerie des Augustins pour être vendu par ladite municipalité. Le treize courant, ont a vendu ledit couvent à La tour du Pin au district. L'acquéreur a été M. Candy, notaire de Crémieu, pour le pris de seize mille trois cent livres en assignats », in LETONNELIER G., *Ibid.*

lourde. Pour y faire face, Candy dut vendre en juillet, contre l'avis de sa femme (« Ma femme faisait des grimaces de ce que j'avois vendu ma maison » notait-il le 26 juillet) son ancienne maison de Crémieu. Immédiatement, il demandait à la municipalité de venir « démeubler » le bâtiment pour qu'il puisse y faire travailler ses « Limousins » à la transformation de l'ancien couvent. Pendant de longues semaines, il y passa toutes ses journées à surveiller la démolition du chauffoir, la réfection de la charpente, le transfert du cimetière, le démontage du grand autel. De juin à août 1791, ce furent entre quatre et six personnes qui y travaillèrent journalièrement. Le 6 septembre, il commençait à y faire transférer ses meubles. Le 8, il s'y installait enfin avec une satisfaction non dissimulée : « Toute la journée aux Capucins où je me suis occupé à balayer ; ma mère est venue coucher aux Capucins ; nous y avons aussi couché pour la première fois. » Dès le samedi 10, il commençait à recevoir la bonne société crémolane dans sa nouvelle demeure.

S'il avait su profiter des opportunités matérielles que constituait la vente des biens nationaux, la prudence politique qu'il manifesta dans les années suivantes lui permit aussi, durant la Terreur, d'échapper aux arrestations qui frappèrent le 28 novembre 1793 dix-sept notables, dont son beau-frère Claude-François Regnaud, ou ses confrères Jérôme Plantier et Joseph Guichard²⁰. Il protesta contre des dénonciations qui selon lui « ne signifiaient pas grand-chose » et ne fut pas renouvelé comme membre du nouveau comité, mais échappa aux plus extrêmes rigueurs. Surtout, il en tira profit pour récupérer une partie de la clientèle de ses confrères arrêtés et devenir le plus important des cinq notaires que les lois révolutionnaires avaient laissés à Crémieu²¹. Les répertoires des protocoles attestent que la Terreur fut un moment décisif dans son ascension professionnelle²².



Sa prudence politique et sa réussite sociale lui valurent, lors de la réaction thermidorienne, d'être installé le 17 octobre 1794 comme maire de Crémieu par son ami Philippe Alricy, agent national du district à La Tour du Pin, fonction qu'il occupa jusqu'au 24

²⁰ DELACHANAL R., *Une petite ville du Dauphiné. Histoire de Crémieu*, Grenoble, Allier, 1889 p. 416 sqq. ; Guichard fut condamné et emprisonné jusqu'au 15 octobre ; Plantier fut acquitté le 9 février.

²¹ Arch. Nat., BB 10/52, Correspondances relatives aux arrondissements de Vienne, Saint-Marcellin et Bourgoin-Jallieu.

²² Arch. Dép. Isère, L 2776, Répertoires des protocoles (1793-1797)

janvier 1796²³. Remplacé alors par un conseil d'administration communale présidé par le même Alricy, il en devint lui-même le nouveau président du 23 juillet 1796 au 20 avril 1799²⁴.

Conclusion

Jusqu'à son décès, c'est le clos de capucins, image matérielle de sa réussite, qui hébergea ses activités. A défaut de son testament qu'il ne rédigea probablement pas, et du partage héréditaire qui n'a pas été retrouvé, il n'est pas possible de mesurer avec précision sa réussite matérielle. Celle-ci fut pourtant tout à fait exemplaire. A la veille de sa mort, sa fortune s'élevait à plusieurs centaines de milliers de francs. Lorsqu'il s'éteignit le 23 août 1829 à l'âge de 70 ans²⁵, le jeune apprenti en pratique était devenu à Crémieu un notable respecté et craint de tous.

René FAVIER

Professeur d'histoire moderne

LARHRA – UMR 5190

Université Pierre Mendès France, Grenoble 2

²³ De cette nouvelle désignation qui coïncide avec le décès de sa mère, Candy pourtant ne parle pas dans la brève reprise de son journal entre le 1^{er} vendémiaire et le 18 brumaire an IV. Il se contente seulement de noter à partir du 8 brumaire par de longs moments de travail à la Maison de ville.

²⁴ DELACHANAL R., *Histoire de Crémieu...*, p. 437. ; sur la vie politique crémolane sous la Terreur, voir aussi FROGER R., *Le personnel politique local sous la Révolution française : Bourgoin et Crémieu (Isère)*, Thèse dactyl., Grenoble, 1995.

²⁵ Arch. Dép. Isère, 5 E 139/14. Sa seconde épouse Jeanne-Marie Coindre lui succéda 10 ans et décéda le 4 octobre 1839, Arch. Dép. Isère, 5 E 139/16.